

2024-09/012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jean-Christophe BERTIN,
Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-
OTTAVY, Philippe VERCHER, Nicolas BAGNIS, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe
CHAUTARD, Marie MEYER, Aurélie COURANT, Sandrine BUIRON, Céline
PELLISSIER, Timothée KOENIG, Michel REZK

Absents excusés : Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Karine
CACHELEUX (Pouvoir à Marie MEYER), Laurent DENIS (pouvoir à François
CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS : 17

VOTANTS : 21

REMBOURSEMENT DU COUT D'UN ACHAT A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les fournitures scolaires et
administratives nécessaires au bon fonctionnement des écoles sont à la charge
de la commune.

Suite à un incident informatique, la coopérative scolaire a dû prendre en charge
les coûts d'acquisition de différents ouvrages pour un montant de 143,01€ TTC.

Monsieur le maire propose donc au conseil de l'autoriser à rembourser la
coopérative scolaire pour ce montant.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le remboursement de la somme de 143.01€ TTC à la coopérative
scolaire.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Secrétaire de Séance

